

AGENDA SCOLAIRE 2025-2026

Bonjour,

Toute l'équipe de l'école Saint-Louis-de-France est heureuse de t'accueillir pour cette nouvelle année scolaire. Nous te souhaitons de t'épanouir à notre école tout en faisant des apprentissages qui te serviront tout au long de ta vie.

Tu as entre les mains ton nouvel agenda scolaire. Tu l'utiliseras chaque jour pour différentes raisons, et ce, durant toute l'année. Tu y trouveras plusieurs informations importantes par exemple, l'horaire de l'école, le code vestimentaire de l'école et les règles de conduite du CSSDN. Il te sera pratique aussi pour noter tes devoirs et leçons ainsi que les dates importantes à retenir.

Il sera aussi utile pour tes parents qui trouveront des réponses à plusieurs de leurs questions. Ils pourront aussi prendre connaissance du travail que tu dois faire à la maison ou d'un message d'un intervenant de l'école. Ils pourront également communiquer avec les intervenants de l'école par le biais de ton agenda.

Ton agenda scolaire est un outil de travail important. Tu devras en prendre soin.

Mes renseignements personnels

MON NOM

MON ENSEIGNANT(E)

MON ENSEIGNANT(E)
EN COMPLÉMENT DE
TÂCHE

Nom :

Jour cycle :

Anglais



MES SPÉCIALISTES

Éducation physique



Musique ou art dramatique



DIRECTION

Alexandre Giguère

DIRECTION ADJOINTE

Bruno Lavoie

SECRÉTAIRE

Alyssa Desrosiers

EDUCATRICE SPÉCIALISÉE

Responsable :
Manon Boulianne
Adjointe :
Jessika Lessard

SERVICE DE GARDE

ORTHOPÉDAGOGUE

Isabelle Lamy
Judith Petit

PSYCHOÉDUCATRICE

Sarah Lavoie

Mon courriel :

@cssdn.gouv.qc.ca

Mot de passe :

École Saint- Louis-de-France

3165, avenue Joseph-Hudon
Lévis (Québec)
G6X 2T1

HORAIRE DES COURS

A.M. 7 h 55 à 11 h 20
P.M. 12 h 45 à 15 h 10

SECRÉTARIAT

Ouvert du lundi au vendredi
De 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30
418-834-2471 poste 64001
st-louis-france@cssdn.gouv.qc.ca

SERVICE DE GARDE

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h
418-834-2471 poste 64040
service-garde.st-louis-france@cssdn.gouv.qc.ca



Site web de l'école
cssdn.gouv.qc.ca/saintlouisdefrance/



Facebook de l'école
SLF-CSDN



Mozaïk parents
portailparents.ca/accueil/fr/

Mission

Accompagner le jeune citoyen dans sa réussite personnelle et éducative dans un milieu accueillant et passionnant.

Vision

Une école inclusive, branchée et engagée qui fait notre fierté !

Politique alimentaire de l'École Saint-Louis-de-France

La collation est nécessaire chez l'enfant, car elle permet de compléter les repas et de lui offrir l'énergie nécessaire pour l'ensemble de sa journée. Il faut garder en tête que la collation doit fournir **de l'énergie** et **être nutritive** sans couper l'appétit pour le repas suivant.

Plein d'idées nutritives! <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>



- Fruits frais
- Fruits en conserve non sucrés
- Fruits séchés
- Barres de fruits non sucrées
- Compote de fruits non sucrée
- Légumes (et trempette)
- Jus de légumes



Aliments protéinés

- Fromage
- Lait
- Yogourt
- Yogourt à boire
- Smoothie **maison**
- Boisson végétale (sauf amande)
- Œufs durs
- Pois chiches rôtis
- Graines de tournesol et de citrouille
- Trempette d'houmous
- Beurre de soya (Wow Butter)



Aliments de grains entiers

- Craquelins à **grains entiers**
- Pita, muffin anglais, pain de blé, galette de riz
- Muffin nutritif, barre tendre nutritive ou boule d'énergie nutritive
- Granola ou céréales à grains entiers

Attention! En raison des cas d'allergies, toutes les collations contenant (ou pouvant contenir) des noix ou des arachides sont strictement interdites.

Toutes les collations dont le premier ingrédient figurant sur la liste est le sucre (ou ses synonymes) ne sont pas acceptées.



LES ABSENCES

EN CLASSE

Lorsque votre enfant s'absente, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk portail, dans la tuile «Absences».

TÉLÉCHARGEZ dès maintenant l'application MParent!

Le lien pour Mozaïk est accessible sur la page Internet de l'école (dans la section absences).

En cas de problème, vous devez laisser un message par courriel ou sur la boîte vocale de l'école au poste 64001.

AU SERVICE DE GARDE

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez laisser un message par courriel ou sur la boîte vocale de l'école au poste 64040.

CODE VESTIMENTAIRE

1. Il est nécessaire d'avoir deux paires de chaussures sécuritaires; une pour l'intérieur avec semelles non-marquantes et une pour l'extérieur.
- * Voir notes éducation physique
2. Les vêtements du haut doivent être opaques avec des bretelles, couvrir la poitrine et descendre jusqu'au nombril. Les vêtements du bas doivent être également opaques et couvrir les fesses en entier tout en cachant les sous-vêtements.
3. Les casquettes et les chapeaux doivent être dans le casier après leur utilisation à l'extérieur.
4. Les élèves doivent se vêtir selon la température extérieure en respectant le thermomètre. * Voir le thermomètre de l'habillement, également disponible sur le site Internet de l'école. Dans les températures de 6°C à 11°C, les bottes et les pantalons sont recommandés si de la neige est encore présente sur la cour d'école ou en cas de pluie.



LE VOUVOIEMENT

À la suite de la nouvelle réglementation gouvernementale, le vouvoiement et l'utilisation de la formule « Madame X » ou « Monsieur Y » devront être appliqués.

UTILISATION DU MATÉRIEL

Tout le matériel brisé ou perdu sera facturé.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour l'éducation physique, les enfants doivent porter des vêtements amples et confortables. Les vêtements doivent idéalement être placés dans un sac bien identifié au nom de l'enfant.

BIBLIOTHÈQUE

Les modalités de la bibliothèque seront transmises par l'enseignant(e) de votre enfant.

- Les enfants sont responsables des livres empruntés et doivent en prendre soin : les transporter dans un sac à l'extérieur, ne pas les prêter, ne pas les abîmer.
- Si un livre revient détérioré, le parent devra en payer le remplacement.
- Si après les rappels un livre ne revient pas, le parent devra le rembourser.

UTILISATION DE BIENS PERSONNELS

- Les seuls objets que j'apporte à l'école sont ceux qui sont permis par un membre de l'équipe école. Un élève pris à utiliser des objets en dehors des règles annoncées verra son objet confisqué pour une durée qui sera précisée par le membre de l'équipe école témoin de ce non-respect des règles.
- L'école n'est pas responsable des bris ou vols des biens personnels des élèves.
- À la suite de la nouvelle réglementation gouvernementale, les objets électroniques (cellulaire, tablette, etc.) sont dorénavant interdits sur le site de l'école (la cour, l'OTJ, le corridor et la classe). Les montres intelligentes se verront également confisquées si l'utilisation enfreint les règles de l'école. Pour les récupérer, les parents doivent prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement.

PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE

Mission :

Accompagner le jeune citoyen dans sa réussite personnelle et éducative dans un milieu accueillant et passionnant.

ORIENTATION 1

Favoriser la réussite en lecture comme compétence pour la vie : motivation et goût de lire, compréhension, appui à la résolution de problèmes.

ORIENTATION 2

Développer les compétences socio émotionnelles et les saines habitudes de vie des élèves dans la poursuite d'un climat scolaire sain et sécuritaire favorisant le bien-être.

ORIENTATION 3

Offrir un milieu d'apprentissage qui permet la découverte, l'innovation, l'éclosion des talents, la collaboration et l'ouverture sur la communauté et le monde.

Vision :

Une école inclusive, branchée et engagée qui fait notre fierté !

Valeurs :

Bienveillance, respect, persévérance, responsabilisation



CODE DE VIE NUMÉRIQUE SLF

Afin de respecter les valeurs de l'école, je m'engage à :



1

Règles d'éthique

- utiliser mon outil technologique seulement lorsque l'adulte me le permet ;
- fermer mon écran au moment où l'adulte me le demande ;
- garder mon volume fermé ou utiliser mes écouteurs si nécessaire ;
- à photographier, enregistrer et filmer uniquement avec la permission de la personne photographiée et de l'adulte ;
- communiquer respectueusement (Air Drop, messagerie, courriel, etc.) à l'aide de mon outil technologique et les applications autorisées seulement si l'adulte responsable me l'autorise .

2

Responsabilité

- utiliser mon outil technologique seulement pour des tâches scolaires ;
- utiliser seulement les applications et les sites web permis ;
- conserver les réglages et le fond d'écran de l'outil technologique tels qu'ils sont ;
- conserver les applications installées sur le iPad (ne pas les effacer).

3

Sécurité et hygiène

- manipuler l'outil technologique avec soin ;
- garder la nourriture et les breuvages loin de mon outil technologique ;
- avoir les mains désinfectées avant d'utiliser mon outil technologique ;
- aviser l'adulte en cas de bris de l'outil technologique.

4

Classes technologiques

- conserver suffisamment de mémoire pour l'usage pédagogique ;
- autoriser qu'un adulte me demande de supprimer des documents (photos, vidéos ou applications) si je n'ai plus assez d'espace pour effectuer le travail demandé ;
- identifier mon outil technologique ;
- savoir en tout temps où est mon outil technologique.

En tout temps, un adulte peut examiner mon outil technologique. Si l'une de ces règles n'est pas respectée, il peut m'enlever le privilège d'utiliser l'outil technologique et me le confisquer pour une durée à déterminer ou m'enlever le privilège d'apporter mon outil technologique personnel pour une durée à déterminer.

JE COMPRENDS ET JE M'ENGAGE:

SIGNATURE DE L'ELEVE :

SIGNATURE D'UN PARENT :

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

À notre école

À l'école Saint-Louis-de-France, la violence et l'intimidation sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettent en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

Selon les résultats obtenus, nous observons une amélioration du climat de sécurité chez les élèves comme les membres du personnel. Une vision commune concernant les pratiques éducatives et les mesures préventives est observable au sein du milieu.

Les élèves ainsi que l'équipe-école ont eu accès et ont pu vivre différents ateliers de prévention de la part de différents intervenants : psychoéducatrice, éducatrices spécialisées, policier et ESPACE Chaudière-Appalaches.

Les relations entre les membres du personnel et les élèves sont majoritairement positives.

Malgré les interventions faites, les résultats révèlent que des bousculades, des insultes ainsi que l'impolitesse restent quelques fois présentes. Le sentiment d'appartenance des élèves est parfois fragile.

Priorités

- Le développement des compétences sociales et émotionnelles et des saines habitudes de vie pour diminuer la violence à l'école.
- À l'échéance du projet éducatif, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves (77 %) aura augmenté de 8 % d'ici juin 2027.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Assurer un suivi aux parents lors d'un événement en utilisant de préférence la plateforme Mozaïk.
- Rencontres de collaboration avec les parents lors d'un événement.
- Activités impliquant les parents (cérémonie des finissants, collectes de sang, activités de financement, aide bénévole ponctuelle, OPP, spectacles d'école).

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Sensibiliser le personnel et les élèves sur la violence et l'intimidation ;
- Encourager la réparation et la responsabilisation en cas d'écart de conduite ;
- Promouvoir le développement des apprentissages socio-émotionnels et des saines habitudes de vie des élèves dans la poursuite d'un climat scolaire sain et sécuritaire favorisant le bien-être ;
- Favoriser la communication et l'harmonisation des pratiques entre le personnel scolaire et les parents.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Mettre fin au comportement inadéquat ;
- Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie ;
- Orienter l'élève vers les comportements attendus ;
- Vérifier l'état de la victime.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Évaluer et analyser la situation ;
- Recueillir l'information ;
- Vérifier la régularité et la gravité des actes ;
- Rencontrer la victime, les auteurs et les témoins ;
- Assurer la sécurité de la victime ;
- Informer la direction ;
- Consigner sur Mozaïk et ÉVIO ;
- Informer les parents et rechercher une solution ;
- Identifier les mesures à mettre en place ;
- Assurer le suivi des interventions.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- L'élève doit aller voir un adulte de confiance à l'école ou à l'externe pour signaler les événements de façon anonyme.
- Le parent informé de la situation doit contacter la personne concernée ou la direction d'école.
- Le parent peut aussi formuler une plainte directement au CSSDN.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

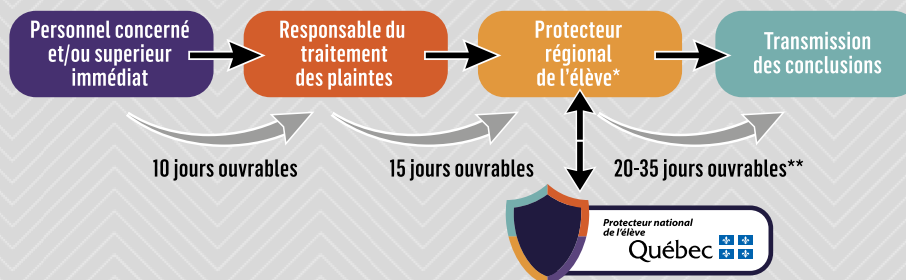
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Exemples des mesures utilisées en tout temps :

Conséquences positives	Renforcement
➤ Développement du sens des responsabilités ➤ Création d'un climat favorable à l'intérieur du groupe ➤ Milieu sécuritaire où il fait bon vivre ➤ Fierté collective ➤ Sentiment d'Appartenance ➤ Matériel en bon état à ma disposition ➤ Activités rassembleuses ➤ Respect du rythme de chacun, selon ses propres défis ➤ Apprentissages des habiletés sociales ➤ Ateliers de sensibilisation en lien avec les besoins communs ➤ ...	➤ Encouragements ➤ Communication aux parents (verbale ou écrite) ➤ Méritas SLF ➤ Période récompense ➤ Privilège ➤ Billet de bon comportement ➤ Décloisonnement ➤ Mention des bons coups ➤ Argent scolaire ➤ Apporter un jeu à la maison ➤ Récompense (coffre aux trésors) ➤ ...

Exemples de mesures utilisées lorsque les règles de conduite ne sont pas respectées :

Conséquences et réparations	Soutien et aide
➤ Avertissement ➤ Confiscation d'un matériel ➤ Reprise de temps ➤ Communications aux parents ➤ Pratique répétée du comportement attendu ➤ Réflexion écrite, excuses écrite/verbales ➤ Garde à vue ➤ Perte de privilège, récréation, activité ➤ Remplacement du bien endommagé ➤ Rendre service à la victime ➤ Retrait ➤ Revêtir un vêtement approprié ➤ Nettoyage ➤ Suspension interne ou externe ➤ Retour à la maison ➤ Facturation ➤ Travaux communautaires, mission sociale ➤ ...	➤ Rappel de la règle ➤ Supports visuels/pictogrammes ➤ Modelage des comportements attendus ➤ Accompagnement ➤ Accompagnement dans la réparation ➤ Récréation accompagnée ➤ Pair aidant ➤ Geste de réparation ➤ Contrat d'engagement ➤ Appel aux parents ➤ Feuille de suivi ➤ Plan d'action ➤ Protocole d'intervention ➤ Plan d'intervention ➤ Rencontre avec les parents ➤ Réintégration progressive ➤ Comité d'expertise ➤ Référence à un service interne ou externe ➤ Référence à des services spécialisés ➤ ...

POLITIQUE DES TRAVAUX À LA MAISON

Par cette politique, nous souhaitons favoriser un partenariat avec votre enfant, ses enseignants et vous, les parents. En faisant ses travaux, votre enfant consolide ses apprentissages de façon pratique et significative. Les travaux peuvent prendre plusieurs formes : étude des compléments et des tables, lecture, étude de mots, travaux écrits, etc.

OBJECTIFS DES TRAVAUX À LA MAISON

1. Développer l'autonomie de l'enfant.
2. Responsabiliser l'élève face à sa réussite scolaire.
3. Apprendre à organiser son temps.
4. Développer et mettre en pratique de bonnes habitudes de travail.
5. Favoriser des liens entre l'école et la famille.
6. Permettre aux parents d'accompagner leur enfant dans certaines tâches scolaires.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

1. S'assurer de savoir quoi faire, comment le faire et quand le remettre.
2. Organiser son espace de travail et prévoir son matériel.
3. Remettre des travaux de qualité : propreté, écriture et contenu.

RESPONSABILITÉS PARENTALES

1. Démontrer un intérêt pour le travail scolaire de son enfant.
2. Créer à la maison un environnement propice au travail et à l'étude.
3. Aider son enfant à planifier son temps afin de respecter les échéanciers.
4. Encourager et appuyer son enfant sans toutefois réaliser le travail à sa place.
5. Communiquer au besoin avec l'école.

Chaque enfant est unique. Le temps consacré aux travaux dépendra de son niveau scolaire, de son rythme d'apprentissage et du temps de l'année.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Je m'engage à faire mes travaux.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance de la politique des travaux de l'école Saint-Louis-de-France.

Signature de l'autorité parentale : _____

Outils de lecture pour la maison 2e cycle

2^e cycle Avant la lecture

Nom de l'élève

Je survole le texte :

- Le titre
- Les intertitres
- Les illustrations
- Les paragraphes
- Les graphiques et les légendes
- La 4^e de couverture
- La table des matières

Je pense à ce que je connais et je fais des prédictions.

Pourquoi je lis?
(Quelles sont mes intentions?)

Après la lecture

Est-ce que j'ai trouvé
ce que je cherche?

Je réagis au texte.

Est-ce que j'ai compris?

Mes stratégies
gagnantes sont...

Guide du bon voyageur

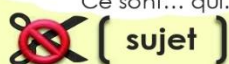
Pour comprendre les mots

- ☐ Je regarde les illustrations.
- ☐ Je regarde autour du mot.
- ☐ Je cherche les mots de la même famille.
- ☐ Je consulte le dictionnaire.

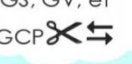
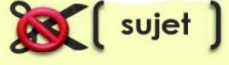
Pour comprendre une phrase et un texte

- ☐ Je lis par groupe de mots.
- ☐ Je me fais des images dans ma tête.
- ☐ Je respecte la ponctuation.
- ☐ Je m'arrête et je redis dans mes mots ce que j'ai compris.
- ☐ Je relis ma phrase ou le paragraphe.
- ☐ J'identifie les mots de substitution et ce qu'ils remplacent.
- ☐ J'identifie et je comprends les marqueurs de relations.
- ☐ Je lis entre les lignes.
- ☐ Je m'arrête à chaque paragraphe pour laisser des traces.

2e cycle

S	A	C	O
Structure de la phrase	Accords	Conjugaison	Orthographe d'usage
Pour chaque phrase	Pour chaque groupe du nom	Pour chaque verbe conjugué	Pour chaque mot où j'hésite
Sens  présence et ordre des mots	Groupe du nom + un, une, des • nom (commun et propre)	Groupe du verbe ne...pas (verbe)	Mots  Mot à vérifier
Syntaxe groupe sujet, groupe verbe Phrases bien construites	Groupe du nom  dét. nom adj.	Groupe sujet C'est...qui...? Ce sont... qui...?  (sujet)	la classe 
Ponctuation majuscule M point • virgule ;	genre et nombre	Groupe sujet ↓ par un pronom	mes outils 
	j'accorde	je conjugue	mon prof 

3e cycle

S	A	C	O
Structure de la phrase	Accords	Conjugaison	Orthographe d'usage
Pour chaque phrase	Pour chaque groupe du nom	Pour chaque verbe conjugué	Pour chaque mot où j'hésite
Sens  présence et ordre des mots	Groupe du nom + un, une, des • nom (commun et propre)	Groupe du verbe ne...pas (verbe)	Mots  Mot à vérifier
Syntaxe GS, GV, et GCP  Phrases bien construites	Groupe du nom  dét. nom adj.	Groupe sujet C'est...qui...? Ce sont... qui...?  (sujet)	les outils de la classe 
Ponctuation majuscule M point • virgule ;	genre et nombre	Groupe sujet ↓ par un pronom	mes outils 
	j'accorde	je conjugue	mon prof 

Outils de lecture pour la maison 3e cycle





RESSOURCES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE

Services d'aide sociale :

Service de police de la ville de Lévis	418-832-2911
www.ville.levis.qc.ca/securite/service-de-police/	
Centre de prévention du suicide de Québec	1-866-277-3553
www.cpsquebec.ca	
Centre de santé et des services sociaux du Grand-Littoral (CSSSGL)	418-380-8991
www.csssalphonsedesjardins.ca	
Jeunesse, j'écoute	1-800-668-6868
www.teljeunes.com	
Tel-jeunes (service d'écoute)	1-800-263-2266
www.teljeunes.com	
Maison de la famille Chutes-Chaudière	418-839-1869
www.maisonfamille.net	
Urgence détresse CLSC	418-834-5080
www.sante.qc.ca	
Info-Santé	811
https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811	
Maison des jeunes de Charny	418-832-4795
www.mdjcharny.com/	
Service d'entraide de Charny	418-832-0768
www.serviceentraidecharny.com/	

Services d'aide académique :

AQETA (Association des troubles d'apprentissage)	418-304-8010
www.aqeta.qc.ca	
Allo prof	1-888-776-4655
www.alloprof.qc.ca	

Service d'aide aux immigrants :

Le Tremplin	418-603-3512
www.letremplinlevis.com/	

